

En partenariat avec  
Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique  
La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

## XVI<sup>ème</sup> Colloque

# LA NOUVELLE STRATÉGIE EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE POLITIQUE DOUANIÈRE

**16 NOVEMBRE 2023**

**9h00 à 18h00**

Centre de conférence Pierre Mendès France

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique  
Ministère des Finances et des Comptes publics

139 rue de Bercy - 75012 Paris

**COLLIN DE SUSSY – Cercle de Réflexion Douanière – 43-45, rue de Naples, 75008 PARIS**  
Tél. : + 33 1 44 69 40 82 – Fax : + 33 1 44 69 40 61 – [www.collindesussy.org](http://www.collindesussy.org)

**8h30 Accueil**

**9h30 Introduction : Présentation du contexte et des enjeux**

<b>Marc TERTRAIS</b>	Président et membre fondateur du Cercle Collin de Sussy, Directeur Général, MT Conseil
<b>Isabelle BRAUN LEMAIRE</b>	Directrice Générale des Douanes et Droits indirects, Présidente d'honneur du Cercle Collin de Sussy

Certains des intervenants mentionnés ci-dessous sont à ce jour pressentis, dans l'attente de leur confirmation définitive

**10h00 TABLE RONDE 1 : LA NOUVELLE STRATÉGIE DOUANIÈRE EUROPÉENNE**

**Coordinateur : Jean Paul Bouquin, Avocat, Président fondateur d'ACS**

**Intervenants :**

- **Isabelle Braun Lemaire**, Directrice Générale, DGDDI
- **Mathias Petschke**, Directeur, Direction Douane Taxud, Commission européenne
- **Emmanuel Barbe**, Préfet, membre du Groupe des Sages
- **Jean Luc Albert**, Professeur Université Aix en Provence, membre du Comité scientifique

**A. Une volonté de moderniser la politique douanière**

- Le groupe des sages UE
- Le projet de la Commission européenne (Gestion des données, Gestion des réglementations non douanières et bonne gouvernance)

**B. Des conséquences et des perspectives pour les administrations françaises**

- Le comité scientifique français et les appels à contribution de la DGDDI
- La mise en application du projet européen
- Les compétences de la DGDDI et de la DGFIP (transfert de compétence, TVA et e-commerce)

**12h00 Débats avec la salle**

**12h30 Déjeuner**

## **14h      TABLE RONDE 2 : LA NOUVELLE STRATÉGIE EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'APPLICATION DES RÉGLEMENTATIONS**

**Coordinateur :** Frédéric Jacquot, Directeur douane Groupe Airbus

**Intervenants :**

- **Guillaume Vanderheyden**, Sous-Directeur, Direction Commerce International, DGDDI
- **Marie-Caroline Vieillemard**, Cheffe du SBDU,
- **Olivier Thouard**, Directeur Douane Bolloré
- **Rachel Dethier**, Responsable douane et commerce international, Ficime
- **Francisco Alvarado**, Responsable douane et Export Control ThyssenKrupp

### **A. Vers une douane de responsabilité sociale et environnementale**

- La Taxe carbone aux frontières
- Les luttes contre la déforestation et contre le travail forcé

### **B. La gestion et le contrôle des réglementations au passage de la frontière**

- La gestion et le contrôle des Biens à double usage
- Les nouveaux contrôles sanitaires à l'importation

**15h30      Débats avec la salle**

## **15h45 TABLE RONDE 3 : LA NOUVELLE STRATÉGIE EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE GESTION ET CONTROLE DOUANIER**

**Coordinateur : Fabien Foucault**, Avocat associé, cabinet Harving Avocats

**Intervenants :**

- **Mona Popescu Boulin**, Procureure européenne déléguée,
- **Corinne Cléostrate**, DGDDI, Directrice Affaires juridiques et contentieuses
- **Michel Baron**, Chef du bureau politique du dédouanement DGDDI
- **Thibault Dollet**, Directeur douane L'Oréal
- **Milena Cook**, Directrice Douane Renault

### **A. Vers une gestion douanière par l'autoévaluation des entreprises ?**

- L'intérêt des opérateurs pour sécuriser la supply chain
- La Global Trade Compliance au cœur de la gestion / stratégie de l'entreprise
- Le self assessment enfin applicable ?

### **B. Vers une centralisation européenne pour les contrôles et contentieux ?**

- L'exemple de la mise en place du Parquet européen
- Quel rôle pour la Douane française et l'OLAF ?
- La nécessité de l'harmonisation des sanctions (projets de Directives « mesures restrictives » et « infractions-sanctions »)

**17h15 Débats avec la salle**

**17H30 Discours de clôture**

**Jean-Paul Bouquin**, avocat au Barreau de Paris, Président fondateur Collin de Sussy

**Une personnalité**

**18h00 Clôture du colloque**

AVEC LE SOUTIEN DE :



EN PARTENARIAT AVEC :



## Modalités de Participation / Registration Conditions

<p><b>Association:</b> L'association « COLLIN DE SUSSY – Cercle de réflexion douanière », ayant son siège 43-45, rue de Naples – 75008 PARIS, est une association loi de 1901 exerçant l'activité de prestataire de formation (articles L.6351-1 et s. du code du travail), enregistrée sous le n° 117548966 75.</p> <p><b>Conférence:</b> La conférence s'adresse à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- entreprises industrielles et prestataires de services, impliquées dans le commerce international: Direction Douane, Direction Financière, Direction Fiscale, Direction Administrative, Direction Supply chain, Direction Juridique, Direction Logistique</li><li>- Les conseils, les avocats</li></ul> <p><b>Inscription :</b> Sur le site de l'association exclusivement : <a href="http://www.collindesussy.org">www.collindesussy.org</a></p> <p><b>Coût de la participation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 250 € pour les membres de l'association,</li><li>- 350 € pour les non-membres.</li></ul> <p><b>Paiement :</b> Les modalités de paiement sont précisées sur la facture émise lors de votre inscription, sur le site de l'association : <a href="http://www.collindesussy.org">www.collindesussy.org</a></p>	<p><b>Association:</b> The association « COLLIN DE SUSSY – Cercle de réflexion douanière », registered at 43-45, rue de Naples – 75008 PARIS, is a French Non-For-Profit association which carries on the activities of a training provider (articles L.6351-1 et s. of the Labour code), registered under the n° 11754896675.</p> <p><b>Conference:</b> The conference concerns:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Industrial and Service companies, involved in International trade: Customs Department, Financial Department, Tax Department, Administrative Department, Supply Chain Department, Legal Department, Logistic Department</li><li>- Counsels, Lawyers</li></ul> <p><b>Registration :</b> On the association's website exclusively : <a href="http://www.collindesussy.org">www.collindesussy.org</a></p> <p><b>Registration fee :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 250 € for members of the association,</li><li>- 350 € for non-members.</li></ul> <p><b>Payment:</b> The details of the payment facilities are printed on the invoice established upon your registration on the association's website : <a href="http://www.collindesussy.org">www.collindesussy.org</a></p>
---	--

Les non-membres doivent cliquer sur « créer un compte visiteur » pour s'inscrire.

## Conditions générales de la délivrance de la formation

L'association « **COLLIN DE SUSSY – Cercle de réflexion douanière** » est une association loi de 1901 exerçant l'activité de prestataire de formation (articles L.6351-1 et s. du code du travail), enregistrée sous le n° 11 75 48966 75.

### Article I : Nature et caractéristique de l'action de formation :

L'association « **COLLIN DE SUSSY – Cercle de réflexion douanière** » organise une action de formation intitulée :

#### **« LA NOUVELLE STRATÉGIE EUROPÉENNE EN MATIÈRE DOUANIÈRE »**

La formation vise essentiellement les employés des entreprises dont l'activité génère des échanges internationaux de marchandises, les prestataires des services de support desdits échanges et les professionnels du droit, et a pour objet d'améliorer leurs connaissances dans le domaine du contentieux douanier.

### Article II : Niveau de connaissances préalables nécessaire :

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, au moins un bon niveau de connaissances en pratiques portant sur des opérations d'échanges internationaux de marchandises.

### Article III : Dispense de l'action de formation

L'action de formation se déroulera le 16 novembre 2023 de 9h00 à 18h00 au Centre de conférence Pierre Mendès France, Ministère de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique, Ministère des Finances et des Comptes publics, 139 rue de Bercy - 75012 Paris

La durée totale de la formation sera de 7h00.

L'effectif des participants à la formation est initialement fixé à 150 personnes, mais pourra être modifié par l'association en fonction du nombre des instits.

La formation se déroulera sous forme de tables rondes réunissant des professionnels des contrats et de la douane, dont les noms et les titres sont précisés dans le programme de la formation figurant en annexe de la présente.

Les professionnels partageront chacun leurs expériences de la gestion douanière des échanges internationaux de marchandises avec les participants.

### Article IV : Délai de rétractation

A compter de la date de la confirmation de la commande reçue sous forme de l'inscription à la formation, le participant a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre simple. Dans ce cas, le prix payé de la formation est remboursé au stagiaire.

En tout état de cause, aucune rétractation ne pourra intervenir dans un délai de 14 jours précédant la dispense de la formation. Les rétractations parvenues à l'association dans un délai supérieur à 14 jours précédant la dispense de la formation ne seront pas prises en compte et ne donneront lieu à aucun remboursement.

### Article V : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé 250 € pour les membres et 350 € pour les non-membres.

Le participant s'engage à garantir le paiement de l'intégralité du prix de la prestation dès l'inscription.

A défaut de paiement effectif, l'inscription deviendra caduque et la personne ne pourra participer au colloque.

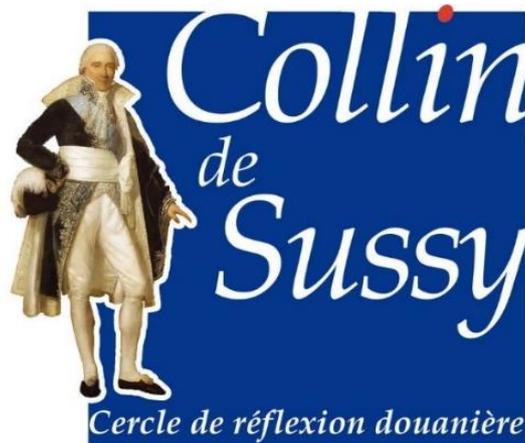
### Article VI : Non exécution de la formation

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, l'absence de réalisation de la formation du fait de l'association donne lieu au remboursement par cette dernière aux participants des sommes visées à l'article V ci-dessus.

L'absence de réalisation de la formation ou la cessation anticipée de la formation du fait du participant ne donne lieu à aucun remboursement, sauf dans les conditions prévues à l'article IV ci-dessus.

### Article VII : Différends :

Les parties s'efforceront de régler tout éventuel différend à l'amiable. A défaut, le litige sera soumis aux juridictions compétentes du ressort du siège de l'association.



Le Cercle Collin de Sussy a été créé en 1990 par plusieurs anciens fonctionnaires de la Direction Générale des Douanes, à l'initiative de Jean-Paul Bouquin, son Président fondateur. Marc Tertrais en est aujourd'hui le Président. La Présidence d'honneur est traditionnellement assurée par le Directeur Général des Douanes en exercice, aujourd'hui Madame Isabelle Braun-Lemaire.

Il constitue une référence historique et symbolique dans la mesure où il porte le nom du premier Directeur Général des Douanes, titulaire de cette haute fonction de 1801 à 1812. C'est sous son directorat que les fondements de la douane moderne ont été définis, et l'administration qu'il mit en place occupe depuis lors une position originale auprès des opérateurs du commerce international qu'elle est amenée à contrôler autant qu'à conseiller.

C'est pourquoi la douane est traditionnellement un élément essentiel de la stratégie des acteurs économiques, publics ou privés.

Aujourd'hui, la matière douanière s'appréhende davantage sous l'angle plus global de la facilitation des échanges, pierre angulaire de l'approche retenue par le Cercle Collin de Sussy. En effet, alors que nos pays industrialisés sont confrontés à de nouvelles crises économiques, financières, sociales, dont l'ampleur des tourbillons est à la mesure de la globalisation et de la mondialisation des échanges, les entreprises de commerce international doivent relever des défis à la hauteur de ces obstacles et difficultés.

Dans ce contexte, le Cercle participe par ses travaux à la réflexion critique que suscite l'analyse des faits et du droit douanier. L'apport constructif de notre regard sur les grandes évolutions douanières en cours tient compte de la réalité des exigences et des contraintes nouvelles et contradictoires qu'impose le cadre des échanges internationaux. Ainsi, la sécurité domine et s'impose à la facilitation des échanges et aux nouvelles technologies de la communication.

Par ailleurs, naissent des unions douanières régionales, sources de nouveaux codes des douanes « communautaires », largement inspirés du code des douanes de l'Union Européenne, lesquels modifient les stratégies des entreprises industrielles et commerciales.

Valeur d'exemple et modèle d'inspiration, le droit douanier européen nourrit les travaux du Cercle Collin de Sussy.

Forte de quelque 60 membres issus de tous les secteurs d'activité, Conseils et Entreprises, le Cercle contribue par ses travaux, ainsi que par la portée de ses manifestations, notamment son colloque international biennuel (qui a réuni ainsi à sa dernière édition sur le Brexit plus de 300 experts), à la diffusion d'idées novatrices utiles aux entreprises et à leur Conseils.

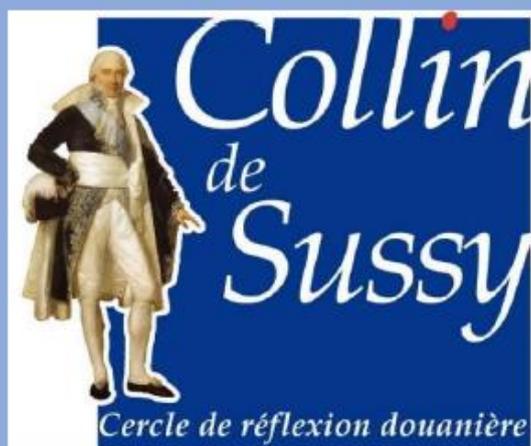
L'Association Collin de Sussy a pour objet :

1. De réunir des praticiens et des spécialistes de la politique douanière et du droit douanier ayant appartenu à l'administration des douanes ou issus notamment du monde des entreprises et des organisations socioprofessionnelles, des avocats, des conseils, des experts et des universitaires ;
2. D'étudier les règles et pratiques relatives au commerce international, au droit douanier, à la fiscalité indirecte, à la gestion logistique des flux de marchandises et de services, au contrôle du commerce extérieur, à la réglementation financière avec l'étranger, aux droits connexes tels que la contrefaçon, le dumping, les clauses de sauvegarde ;
3. D'être un cercle de réflexion, d'échange d'expériences et une force de propositions ;
4. D'être un club d'accueil de personnalités extérieures concernées par son champ de réflexion et d'étude ;
5. D'entretenir des relations étroites et régulières avec la Direction Générale des Douanes Françaises ainsi qu'avec les autres administrations et organisations nationales, européennes et internationales associées à l'accomplissement des missions douanières et connexes ;
6. De contribuer à une réflexion sur le rôle joué par les administrations douanières sur les échanges internationaux ;
7. D'organiser périodiquement un colloque sur son champ de réflexion et d'étude et de participer à tout colloque portant sur des sujets de sa compétence ;
8. D'encourager, de promouvoir et de publier toutes recherches et tous travaux universitaires ainsi que tous actes portant sur la politique douanière et les échanges internationaux ;
9. De collaborer avec des associations françaises ou étrangères ayant un objet similaire.

## PRIX COLLIN DE SUSSY

Dans le souci de promouvoir le droit et la fiscalité douanière, le Cercle COLLIN DE SUSSY a décidé la création d'un Prix de prestige sous forme de concours.

Le Prix COLLIN DE SUSSY a pour objet de couronner l'œuvre d'une personne physique qui, dans son pays ou à l'échelle internationale, aura contribué de façon éminente à une réflexion approfondie sur le commerce international et notamment sur la matière douanière. Ce prix couronne une œuvre, une thèse de doctorat ou des travaux de recherche sur tous les domaines relatifs au commerce international incluant la matière douanière (par exemple juridique, économique, scientifique, technologique, informatique...). Le Prix est biennal, décerné tous les deux ans à un lauréat.



COLLIN DE SUSSY est une association loi 1901 qui participe par ses travaux à la réflexion critique que suscite l'analyse des faits et du droit douanier. L'apport constructif de COLLIN DE SUSSY sur les grandes évolutions douanières en cours tient compte de la réalité des exigences et des contraintes nouvelles et contradictoires qu'impose le cadre des échanges internationaux. Forte de quelques 60 membres issus de tous les secteurs d'activité, COLLIN de SUSSY contribue par les travaux de ses Commissions et Ateliers ainsi que par la portée de ses manifestations à la diffusion d'idées novatrices utiles aux entreprises et à leur Conseils.

## Prix COLLIN DE SUSSY 2023

**DOTATION : 5.000 €**

**Et remise d'un bronze du comte Collin de Sussy réalisé par l'artiste Valérie Dermagne**

Dans le souci de promouvoir le droit et la fiscalité douanière, le Cercle COLLIN DE SUSSY décerne tous les deux ans un Prix de prestige.

Ce prix couronnera une œuvre, une thèse de doctorat ou des travaux de recherche sur tous les domaines relatifs

**au commerce international incluant la matière douanière**

(par exemple juridique, économique, scientifique, technologique, informatique...).

L'œuvre doit être imprimée et publiée en langue française en 2022 ou 2023.

**Inscription des candidats : avant le 30 AVRIL 2023**

Modalités et Charte consultables sur le site : [www.collindesussy.org](http://www.collindesussy.org)

## LES PRECEDENTS COLLOQUES

- 2021 – Avignon Palais des Papes  
**Guerre économique : l'arme douanière**
- 2018 - Paris Bercy  
**Les conséquences douanières du Brexit**
- 2016 - Paris Bercy  
**Traçabilité et conformité douanière des flux internationaux**
- 2014 - Paris Bercy  
**Le CDU : le dédouanement centralisé est-il pour vous ?**
- 2012 - Paris  
**La nouvelle organisation des flux internationaux de marchandises**
- 2008 - Paris Bercy  
**Mondialisation des politiques industrielles & des approvisionnements**
- 2007 - Neuilly  
**Valeur en douane & Globalisation des Échanges**
- 2004 - Bruxelles OMD  
**Les règles douanières à l'épreuve de la sécurité des échanges**
- 2002 - Paris Bercy  
**La fonction Douanes : Arme stratégique de l'entreprise**
- 2000 - Paris Bercy  
**Les entreprises européennes face aux contrôles douaniers et fiscaux**
- 1998 - Paris Bercy  
**Mondialisation et intégration économique régionale :  
Les nouveaux défis du Commerce International**
- 1996 - Paris Bercy  
**Les entreprises françaises face à la mondialisation**
- 1995 - Paris Bercy  
**Douanes, TVA et compétitivité des entreprises**
- 1993 - Paris  
**Le Marché Unique à l'épreuve des faits**
- 1991 - Paris  
**Le Droit douanier dans l'Europe de 1993**

## NOS DERNIERS AUTRES EVENEMENTS

En plus des colloques, le cercle Collin de Sussy organise des déjeuner débats. Des commissions permanentes travaillent également sur de nombreux sujets et sont forces de propositions :

**20/04/2023**

Déjeuner débat en présence de Madame Vieillemand, Cheffe du Service des biens à double usage sur le thème « Contrôle des biens à double usage : l'enjeu des incorporels »

**5/07/2022**

Assemblée Générale et déjeuner-débat en présence de Madame la Directrice Générale de la DGDDI, Isabelle BRAUN LEMAIRE et Monsieur le Directeur Général de la DGFIP, Jérôme FOURNEL

**14/04/2022**

Présentation du Guide BDU de Collin de Sussy

**26/06/2020**

Commission juridique : proposition à la douane de modification de la charte des contrôles douaniers

**25/06/2020**

Assemblée Générale et déjeuner-débat en présence de Madame la Directrice Générale de la DGDDI, Isabelle BRAUN LEMAIRE et Madame Hélène GUILLEMET

**27/06/2019**

Déjeuner-débat avec les Hauts responsables de l'Administration des douanes sur le thème « Actualité douanière »

**14/05/2019**

Déjeuner-débat avec Philip KERMODE, Directeur Dir A Douanes au sein de la DG TAXUD de la Commission européenne, sur le thème "Bilan d'application du Code des Douanes de l'Union"

**09/07/2018**

Déjeuner-débat avec les Hauts responsables de l'Administration des douanes sur le thème «Actualité douanière»

**27/03/2018**

Déjeuner-débat sur le thème « Présent et Avenir des relations commerciales entre la France et l'Iran avec Monsieur Alireza KHALILI, Directeur de Cabinet de son Excellence l'Ambassadeur d'Iran à Paris

**8/03/2018**

Commission juridique : proposition à la douane d'une nouvelle charte des contrôles douaniers

**19/01/2018**

Commission juridique : projet d'amendements sur le projet de loi Essoc et le droit à l'erreur en droit douanier

**28/11/2017**

Fiscalité environnementale : les nouveautés du PLF 2018

**26/10/2017**

Déjeuner débat avec Monsieur BENTEJAC, Président des conseillers du commerce extérieur

**04/10/2017**

Résultats de l'étude sur l'automatisation des données des déclarations en douane

**12/09/2017**

Commission fiscalité environnementale : premier bilan de la réforme de la TICPE /CSPE

**25/04/2017**

Déjeuner « Valeur en douane et mise en œuvre du CDU »

**28/03/2017**

ACCISES : contributions à la consultation de la Commission européenne

**12/05/2016**

Journal du Parlement européen - Article sur le Cercle Collin de Sussy

Le Cercle Collin de Sussy est publié dans le Journal du Parlement Européen dans un numéro exceptionnel consacré à la Douane.

<http://www.douane.gouv.fr/Portals/0/fichiers/information/publication-douane/connaitre-douane/journal-du-parlement-douane-francaise.pdf>

**15 mars 2016**

Commission juridique : Proposition directive "infractions douanières & sanctions" : observations adressées au Parlement européen le

**06/11/2014**

Commission juridique : « Modernisation du contrôle et contentieux douanier », proposition sur la modernisation de la procédure devant la CCED

## LES PARTENAIRES DE COLLIN DE SUSSY

### ***FORUM EUROPEEN POUR LE COMMERCE EXTERIEUR (EFA), Munster- Allemagne***

L'EFA (Europäisches Forum für Aussenwirtschaft, Forum Européen pour le Commerce Extérieur) est une association allemande qui s'intéresse essentiellement au droit douanier européen, au code des douanes communautaire, à l'harmonisation des taxes et des contrôles dans l'Union Européenne. Elle organise chaque année un colloque sur les sujets d'actualité, comme l'élargissement, Fe-commerce et les nouvelles procédures informatiques douanières.

Ces objectifs étant très proches de ceux de Collin de Sussy, un partenariat s'est développé avec la participation de membres de chaque association aux colloques et assemblées de chacune d'entre elles.

### ***ACADEMIE INTERNATIONALE DE DROIT DOUANIER, Mexico***

L'Académie internationale de droit douanier est un organisme non gouvernemental constitué en Association internationale.

Elle réunit officiellement les juristes experts en droit douanier des pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique latine. Elle s'est rapidement élargie aux pays de l'Europe, dont l'Allemagne, le Royaume Uni, l'Espagne, la France etc. Des négociations sont en cours avec les pays asiatiques et la Chine.

Collin de Sussy est membre de cette Académie depuis juin 2008 et son Président fondateur en est administrateur.

Parmi les buts de l'Académie existe celui d'encourager la connaissance et l'intérêt douanier aux moyens de l'organisation de rencontres mondiales annuelles ainsi que par la formation d'un « corpus » de droit comparé et par la création d'un centre de législation comparée et d'études avancées.

### ***ODASCE, Paris***

L'Office de Développement par l'Automatisation et la Simplification du Commerce Extérieur (ODASCE) est une Association Loi 1901 créée en juillet 1972 par des cadres du secteur privé avec l'appui de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects.

L'ODASCE recueille et organise les avis des entreprises françaises adhérentes sur des sujets concernant le commerce extérieur afin de promouvoir la simplification des procédures, la facilitation des échanges et un recours maximal aux technologies nouvelles, tant dans le secteur public que dans le privé. L'objectif global étant la réduction des coûts du secteur privé et l'amélioration du dialogue entre administrations, en particulier les instances douanières et fiscales.